

CONVENTION DE BÉNÉVOLAT en CONTEXTE de PANDÉMIE

Entre

Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies

et

Nom du **bénévole**

et

Nom de l'**organisme collaborateur**

Dans le but de :

- Favoriser l'épanouissement personnel et la sécurité des bénévoles en contexte de pandémie
- Assurer la sécurité de toutes les personnes auprès desquelles le bénévole sera impliqué (leurs proches, bénéficiaires, autres bénévoles, travailleurs, population)
- Respecter les mesures de prévention et de protection mises en place par les autorités gouvernementales de la santé publique
- Respecter le fonctionnement du CAB RDP et de l'ORGANISME COLLABORATEUR durant la période d'engagement
- Promouvoir des gestes responsables, sanitaires et sécuritaires auprès de la population prairivoise

A) EN TANT QUE BÉNÉVOLE, JE M'ENGAGE À :

1. Respecter la présente convention
2. Prendre connaissance et appliquer les directives présentées dans les documents de prévention et d'instruction joints à cette convention, aussi disponibles sur le site web du CAB RDP.
3. Contacter le CAB RDP et l'ORGANISME COLLABORATEUR dès que possible si un changement est survenu dans ma santé physique ou psychologique menant à *l'impossibilité de poursuivre mon bénévolat.*
4. Suivre les ateliers ou formations d'hygiène et de santé préventive mis en place par l'ORGANISME COLLABORATEUR et/ou par le CAB RDP
5. Respecter la confidentialité des informations partagées lors de mon bénévolat

6. Utiliser le matériel de protection personnel fourni par l'ORGANISME COLLABORATEUR ou le CAB RDP en tout temps lors de mon implication bénévole et respecter les procédures mises en place par l'ORGANISME COLLABORATEUR ou le CAB RDP.

B) L'ORGANISME COLLABORATEUR, QUANT À LUI S'ENGAGE À :

1. Fournir au bénévole les directives de prévention ou le matériel de protection de la santé nécessaire à la complétion de ses tâches dans le cadre de son implication bénévole
2. Aviser le CAB RDP si l'état de santé du bénévole change durant son implication au sein de l'organisme collaborateur
3. Offrir au bénévole un environnement sain et sécuritaire pour la durée de son engagement
4. Prendre en considération et appliquer, dans la mesure du possible, les suggestions et mises en gardes suggérées par le CAB RDP, qui auraient pour but de faciliter l'implication du bénévole
5. Respecter les limites du bénévole et lui offrir le soutien nécessaire pour la durée de son engagement
6. Respecter la présente Convention

C) LE CAB RDP, QUANT À LUI, S'ENGAGE À :

1. Remettre au bénévole une trousse d'outils informatifs relative à son implication bénévole en contexte de pandémie et toute l'information dont il a besoin afin de réaliser au mieux son implication bénévole. En plus de la présente convention, cette trousse contient plusieurs documents dont :
 - Formulaire d'autodéclaration relatif à la santé et aux symptômes liés au COVID-19 des bénévoles et de leurs proches
 - Affichette d'étiquette respiratoire et mesures d'hygiène
 - Document gouvernemental « Consignes pour les initiatives citoyennes »
2. Apporter un soutien moral et/ou matériel au BÉNÉVOLE et à l'ORGANISME COLLABORATEUR selon les moyens disponibles, au meilleur des ressources à sa portée
3. Apporter conseils et références à l'ORGANISME COLLABORATEUR pour la saine gestion des bénévoles pour la durée de leur implication, au meilleur de ses capacités

4. Assurer un suivi auprès du BÉNÉVOLE et de l'ORGANISME COLLABORATEUR pour la durée de l'engagement du BÉNÉVOLE
5. Respecter la présente Convention

D) AUTRES POINTS :

- La présente CONVENTION est en vigueur dès sa signature et est valable pour la durée de l'implication du BÉNÉVOLE auprès de l'ORGANISME COLLABORATEUR
- Les coordonnées des bénévoles partagées auprès de l'organisme collaborateur, dans le cadre d'une implication bénévole demeurent à usage unique. Elles ne peuvent être sciemment utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été partagées.
- Par la présente, le CAB RDP met tout en œuvre pour favoriser un jumelage sécuritaire et fournir, en toute transparence et au meilleur de ses connaissances, les outils de base nécessaire aux parties concernées. L'ORGANISME COLLABORATEUR et le BÉNÉVOLE dégagent donc, de par leurs signatures respectives, le CAB RDP de toute responsabilité ou poursuite quant à d'éventuels incidents hors de son contrôle qui pourraient avoir lieu dans le cadre du bénévolat en contexte de pandémie.

Note : le masculin est utilisé dans ce document afin de simplifier la rédaction et la lecture du document.

Signature du bénévole: _____ Date : ____ / ____ / ____

Signature du CABRDP: _____ Date : ____ / ____ / ____

Signature de l'organisme collaborateur: _____ Date : ____ / ____ / ____